



Droit des grands parents au sujet des petits enfants

Par **poodle**, le **21/03/2008 à 19:46**

Nous sommes des grands parents déçus. Notre petit fils a 19 mois, pendant 15 mois nous l'avons gardé très souvent le week end pour permettre à ses parents de sortir (ils sont très jeunes).rnNous sommes tjours en activité mais c'était un bonheur de l'avoir chez nous.rnIl était heureux avec nous. Après un coup de colère la copine de notre fils refuse de nous l'amener (depuis janvier), mon fils n'a pas le droit de nous le montrer.rnQue peut-on faire? C'est dur.

Par **citoyenalpha**, le **21/03/2008 à 23:20**

Il convient de trouver un accord amiable avec les parents de votre petit-fils. rnrnEn effet en tant que grand parent vous avez le droit de garder un contact avec vos petits enfants. rnrnA défaut d'accord trouvé vous pourrez toujours saisir le juge aux affaires familiales afin qu'il vous accorde un droit de visite ou un droit de garde.rnrnCelui-ci ne doit être saisi que si aucune conciliation n'a pu être possible avec les parents.rnrnRestant à votre disposition.

Par **poodle**, le **22/03/2008 à 10:46**

Merci, nous ne voulons pas faire de vagues. Notre fils se trouve coincé et le petit nous manque tellement.